



DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2024-08**

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 janvier à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 24 janvier 2024, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BOTANCH, Mme CLAEYS, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : Mme BAYLAC, Mme GAILLARD, M. HANNON.

Etaient absents : M. AUXIÈTRE, M. PEDRONO

Mme.BOTANCH a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Demande de subvention au Conseil Régional pour l'aménagement d'un site multi-activité sportif

La mairie de Saint-Geniès Bellevue, en collaboration avec un collectif d'habitants, présente un projet d'envergure : la création d'un espace sportif de plein air.

Le projet consiste à compléter les infrastructures existantes déjà sur notre commune en proposant la réalisation d'un espace dédié aux sports de glisse de type pumptrack (trottinettes, vélos, bmx, draisienues, rollers, dirt, skates...) et d'une station de cross training permettant ainsi de redonner une fonction à un lieu non aménagé ; même si la structure cible une large tranche d'âge, elle répond néanmoins à un besoin spécifique lié au manque d'équipement à destination des adolescents. En effet, à l'heure actuelle la seule zone de jeu dédiée se situe au niveau d'un parc communal appelé « Parc'Ourir » et elle s'adresse surtout à un très jeune public.

Ce nouvel espace sportif s'inscrit dans un projet global car il est intégré au sein d'une zone paysagère dotée d'une aire de pique-nique. Ces nouveaux équipements seront utilisés par l'école, l'accueil de loisirs, le point d'accueil jeunes, les associations sportives et les particuliers. Ils seront donc mutualisés afin de dynamiser et favoriser l'attractivité de notre territoire.

Un financement a été estimé à un coût de 181 082,49 € HT.

<u>LOTS</u>	<u>DÉNOMINATION</u>	<u>COÛT HT</u>	<u>COÛT TTC</u>
Lot 1	Pumptrack	116 328,00 €	139 593,60 €
Lot 2	Cross training	16 710,00 €	20 052,00 €
Lot 3	Aire de convivialité	8 615,00 €	10 338,00 €
Lot 4	Aménagement paysagé	39 429,49 €	47 314,91 €
Total =		181 082,49€ HT	217 298,51 € TTC

Elle propose à l'Assemblée de demander au Conseil Régional une aide au taux le plus élevé.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,



- **DONNE SON ACCORD** pour cette opération et son coût estimé.
- **SOLLICITE** de la part du Conseil Régional une subvention au taux maximum.
- **PRÉCISE** que la commune sollicite un financement auprès de la Région, du Département et de l'Agence Nationale du Sport,
- **PRÉCISE** que la part communale s'élèvera à minima à 20 % du coût du projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	14
Suffrages exprimés	17
Pour	15
Contre	2
Abstention	0